

**République Française**

**Département de Savoie**

**Commune de MOTZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023**

**Liste des délibérations**

**Vote des taux fiscaux**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants

- taxe foncière bâtie : 21.60%
- taxe foncière non bâtie : 11.91%
- taxe d'habitation : 4.15%

**Vote des budgets primitifs 2023**

Les budgets primitifs 2023 de la commune et de l'Espace Sport et Nature du Fier, présentés par Monsieur le Maire sont votés à l'unanimité

**Subventions 2023**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder des subventions à 13 associations

**Rénovation de l'éclairage public**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'ensemble du parc lumineux d'éclairage public

**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort et création d'une Maison d'Assistantes Maternelles**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

**Modification des statuts de Grand Lac pour la restitution du camping les Peupliers à la commune de Chindrieux**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification statutaire de Grand Lac permettant la restitution du camping les Peupliers à la commune de Chindrieux

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

L'an deux mille vingt trois

Le sept ~~sept~~ à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente : Madame Ortiz-Gutierrez Myriam,

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à une revalorisation des bases d'impositions du foncier bâti de 7.1 % calculée par les services fiscaux, en fonction notamment de l'inflation, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière bâtie : 21.60 %
- taxe foncière non bâtie : 11.91 %
- taxe d'habitation : 4.15 %

---

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
  - taxe foncière bâtie : 21.60 %
  - taxe foncière non bâtie : 11.91 %
  - taxe d'habitation : 4.15 %
- charge Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances  
accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le  
ID : 073-217301803-20230407-2023\_AVRIL\_\_1-DE

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
En exercice : 9  
Présents : 8  
Absents : 1

L'an deux mille vingt trois  
Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance  
ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc,  
Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier  
Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente : Madame Ortiz-Gutierrez Myriam,

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : budget primitif communal 2023**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif communal 2023 qui  
s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 1 758 917.79  
(dont 1 160 952.64 € en virement à la section d'investissement)

Recettes de fonctionnement 1 758 917.79  
(dont 854 656.79 € en résultat reporté)

Dépenses d'investissement 1 619 585.75  
(réhabilitation petit patrimoine – acquisitions diverses – travaux d'enfouissement de réseaux et  
d'éclairage public – réhabilitation de l'ancienne école de Châteaufort et création d'une  
M.A.M....)

Recettes d'investissement 1 619 585.75  
(dont 1 160 952.64 € en virement de la section de fonctionnement et 432 633.11 € en  
affectation du résultat)

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal 2023  
présenté.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEU

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
En exercice : 9  
Présents : 8  
Absents : 1

L'an deux mille vingt trois  
Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etait absente : Madame Ortiz-Gutierrez Myriam,

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : vote du budget primitif 2023 de l'Espace Sport et Nature du Fier**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'Espace Sport et Nature du Fier qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	202 475.15
(dont 89 500.15 € en virement à la section d'investissement et 120 000 € en provision)	
Recettes de fonctionnement	202 475.15
(dont 34 365.15 € en prise en charge déficit budget annexe)	
Dépenses d'investissement	958 385.38
(dont 437 365.38 € en solde d'exécution reporté)	
Recettes d'investissement	958 385.38
(dont 554 626.23 en affectation du résultat)	

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2023 de l'Espace Sport et Nature du Fier

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEU

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230407-2023\_AVRIL\_2-DE

**République Française**

**Département de Savoie**

**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley Madame Ortiz-Gutierrez Myriam,

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : subventions 2023**

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

ALCC convention tri-annuelle	4 000 euros
ALCC soutien « garderie »	750 euros
Anciens Combattants	60 euros
Amicale des Donneurs de Sang de Chautagne	110 euros
Mission Locale Jeunes (Aller Vers)	200 euros
Haut Rhone N'Rollers	1 000 euros
USEP Ecole de Chautagne	120 euros
Tennis Club Seyssel Corbonod	30 euros
Seyssel sur Rhône Basket	30 euros
Club des Seniors de Seyssel	90 euros
Jeunes Sapeurs Pompiers de Seyssel	60 euros
MFR Mozas – Bourgoin-Jallieu	60 euros
MFR Seyssel	30 euros
Croix Rouge Française (antenne d'Aix-les-Bains)	60 euros

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

L'an deux mille vingt trois  
Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance  
ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc,  
Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier  
Morelle, Madame Zoé Buckley Madame Myriam Ortiz Gutierrez

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : renouvellement de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 02 décembre 2022 engageant  
la commune à réaliser les travaux de renouvellement de l'éclairage public sur trois ans. Le  
coût des travaux initialement prévus pour 2023 s'élevait à 24 880.30 € H.T.

Cependant, suite à la mise en place du Fonds Vert par l'Etat, permettant d'apporter une aide  
financière aux communes porteuses de projet de rénovation du parc lumineux d'éclairage  
public et face au constat que les derniers lampadaires installés sur la commune (depuis moins  
de 20 ans) sont tout aussi énergivores que les plus anciens, et méritent donc tout autant d'être  
remplacés, la commune envisage finalement une rénovation accélérée, sur 2023, de  
l'ensemble de son parc d'éclairage public.

Le montant des travaux s'élèverait à un total de 99 006.50 € H.T.. Seuls les luminaires seront  
changés (99 points lumineux), les mâts resteront tous en place.

Les travaux seraient financés de la façon suivante :

- Syndicat Départemental d'Electricité (SDES): 17 935 euros
- Fonds Vert : 49 500 euros
- financement communal : 31 571.50 euros

Le retour sur investissement est espéré sur 7 à 8 ans (sur la base du coût actuel de Kwh), car  
en résumé :

- le remplacement de la totalité des lampadaires conduit à une réduction de puissance installée  
de 10.436 à 3.800 W soit une diminution potentielle de consommation de 64%.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230407-2023\_AVRIL\_3-DE

- la réduction de la durée d'éclairage liée à l'installation d'horloges astronomiques et à la mise en place de l'extinction en cœur de nuit conduit à une réduction de consommation estimée de 63 %.
- la combinaison des 2 sources d'économie devrait permettre de passer d'une consommation potentielle annuelle de 42.579 KWh à une consommation annuelle de 5.700 KWh soit une réduction de 87 %.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'entreprendre en 2023 les travaux pour la commune pour un coût estimé à 99 006.50 Euros
- confie leur réalisation à l'entreprise Bouygues, située à Chêne en Semine
- accepte le plan de financement ci-dessus et
- sollicite l'aide financière du SDES et du Fonds Vert

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dejey', written in a cursive style.



République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley Madame Myriam Ortiz Gutierrez

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort et création d'une Maison d'Assistants Maternelles**

Par délibération du 06 août 2022, le Conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'ex-école de Châteaufort et la création d'une Maison d'Assistants Maternelles au cabinet Lis & Daneau Architecte de Grenoble. Le montant de la mission s'élevait à 69 600 € HT pour un projet de 600 000 € HT.

Or à ce jour, suite à l'augmentation de la surface du projet et compte tenu des contraintes techniques, le montant total estimatif des travaux s'élèverait de 826 520 € H.T. pour des honoraires de maîtrise d'œuvre de 95 876.32 € H.T.

Monsieur le maire présente donc l'avenant correspondant

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal  
- adopte l'avenant correspondant pour un montant de 26 276.32 € H.T.  
- autorise le maire à le signer.


Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature in black ink, belonging to Marie-Thérèse Dejeu, the secretary of the meeting. The signature is stylized and written in cursive.

**République Française**  
**Département de Savoie**  
**COMMUNE DE MOTZ**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le   
ID : 073-217301803-20230407-2023\_AVRIL\_4-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice :9 Présents : 9 Absents : 0
---

L'an deux mille vingt trois  
Le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 1 avril 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley Madame Myriam Ortiz Gutierrez

Etait absent : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

**Objet : Modification des statuts de Grand Lac pour la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux**

Monsieur le Maire rappelle que Grand Lac est en charge de l'aménagement et de la gestion du camping public Les Peupliers situé sur la commune de Chindrieux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce transfert de compétence ayant été acté par arrêté préfectoral du 2 juillet 2018. Cette prise de compétence avait été validée lors de la fusion en 2017 en lien avec le transfert du port de Chatillon.

Aujourd'hui, le camping de Chindrieux est le seul équipement de ce type géré par la communauté d'agglomération. Par délibération en date du 21 mars 2023, le Conseil communautaire de Grand Lac a ainsi approuvé la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Conformément à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales, cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose ainsi d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

La restitution de compétences sera ensuite prononcée par arrêté préfectoral.

Il est par conséquent proposé d'approuver cette modification statutaire relative à la restitution du camping Les Peupliers à la commune de Chindrieux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le [ ]  
ID : 073-217301803-20230407-2023\_AVRIL\_4-DE

Vu l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 21 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la restitution du camping à la commune de Chindrieux,
- APPROUVE la modification statutaire présentée,
- DEMANDE à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Grand Lac.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Daniel CLERC



La secrétaire de séance  
Marie-Thérèse DEJEY

